



Syndic et application du reglement

Par **irvin**, le **11/09/2015 à 17:21**

Bonjour,

Notre syndicat de copropriété ne fait pas respecter le règlement intérieur à certaines personnes propriétaires; celles-ci ayant tous les droits: bruits de fêtes tardifs, stationnements gênants et autres, parce qu'ils sont amis avec le président du syndicat. En revanche, d'autres personnes propriétaires, comme moi, et certains locataires n'ont rien le droit de dire sans qu'ils passent pour des râleurs et se fassent taper sur les doigts.

Que faire?

La police ne vient pas car c'est une propriété privée.

La médiation ne marche pas: j'ai toujours tort.

Je suis à la recherche de solutions. Pouvez vous m'aider?

Je vous remercie d'avance pour toutes vos réponses.

Cordialement, E.G.

Par **janus2fr**, le **11/09/2015 à 19:56**

Bonjour,

J'ai l'impression que vous mélangez syndic, syndicat des copropriétaires et conseil syndical.

Ca n'aide pas à la compréhension de votre message !

Par **irvin**, le **11/09/2015 à 22:05**

exact c'est confus le syndicat des copropriétaires composé du président et son adjoint ainsi que certains propriétaires dicte la conduite à tenir au syndic nexity pour pas les citer ,lui donne des directives pour faire respecter le règlement intérieur à certains et aux autres c'est carte blanche toutes les bêtises sont permises(bruits ,stationnements gênant) car se sont leurs amis et complices nexity fais alors une discrimination ordonné par le syndicat des propriétaires et ne tient aucun compte des perturbateurs et les laissent faire.Par contre les autres gênés par les nuisances n'ont aucun droit de citer ils doivent se taire et se laisser embêter.

en espérant que se soit plus clair ,cordialement E.G

merci

Par **springfield**, le **08/11/2015** à **21:56**

Le syndicat des copropriétaires, c'est tous les propriétaires.

Le conseil syndical, c'est des copropriétaires élus en assemblée générale.

Par **Investirimmobilier**, le **09/11/2015** à **21:22**

Je pense que tu parles du syndic.

Le syndic est là pour gérer les problèmes liés aux dégats des eaux, un mэрule, la porte d'entrée qui est cassé.....,tenir les comptes de la copropriété (saisir, payer les factures...)

Mais il n'est pas là pour gérer les problèmes de voisinages.

Par **youris**, le **10/11/2015** à **09:42**

bonjour,

mais le syndic doit rappeler à l'ordre les occupants qui ne respectent pas le règlement de copropriété en ce concerne la vie dans l'immeuble (bruits, usages des parties communes...).

salutations